



AVIS D'ADOPTION RÈGLEMENT 1516

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de sa séance ordinaire du 5 février 2018, le conseil municipal de la Ville de Westmount a adopté le Règlement 1516 intitulé « **RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS** ».

L'objet de ce règlement est d'établir les modalités de publication des avis publics donnés pour des fins municipales.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement et en obtenir copie au bureau du greffe, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Westmount, Québec, ce 9 février 2018.

Me Martin St-Jean, greffier de la Ville